



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lapins

Question écrite n° 2642

Texte de la question

M. Thierry Lazaro alerte M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation préoccupante de la filière cunicole qui rencontre de sérieuses difficultés depuis des mois. Ces difficultés découlent tant de la baisse de la consommation de viande de lapin que de la hausse des matières premières qui viennent obérer la situation financière des éleveurs, lesquels sont d'autant plus inquiets que de nouvelles hausses de l'aliment sont prévisibles. Il en résulte une dégradation du prix de vente du lapin carcasse et une accumulation des stocks de congelés qui amoindrissent la trésorerie des entreprises. En outre, il n'est manifestement plus possible pour les éleveurs de compenser les hausses successives du coût des matières premières par une augmentation de la productivité des élevages, étant observé que l'aliment représente 70 % des charges opérationnelles en élevage cunicole. Aussi, il lui demande les mesures qu'il compte prendre afin que la filière cunicole puisse être rapidement aidée.

Texte de la réponse

La filière cunicole rencontre depuis quelques mois des difficultés d'adaptation de l'offre à la demande. Cette situation a notamment eu pour effet la constitution de stocks importants de viandes congelées pénalisant aujourd'hui les entreprises du secteur. La profession cunicole est, par ailleurs, confrontée à l'augmentation sensible de ses coûts de production en raison de la hausse du prix des matières premières. Les représentants de la filière ont exposé au ministère de l'agriculture et de la pêche la situation difficile du secteur et présenté les mesures de régulation de l'offre et les opérations promotionnelles qu'ils ont mises en oeuvre pour tenter d'enrayer la crise. Conscient des efforts de cette filière et de la persistance des difficultés, le ministre de l'agriculture et de la pêche a décidé la mise en place en 2008, d'une aide d'un million d'euros à la filière cunicole, dont la mise en oeuvre, confiée à l'Office de l'élevage (ONIEP), fera l'objet d'une concertation avec l'organisation professionnelle du secteur.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2642

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2007, page 5091

Réponse publiée le : 1er janvier 2008, page 44